



Rapport du Budget Primitif 2024

Conseil municipal du 11 avril 2024



Partie 1 : Les équilibres budgétaires au terme de l'exercice 2023

Partie 2 : La section de fonctionnement 2024

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement

Partie 3 : La section d'investissement 2024

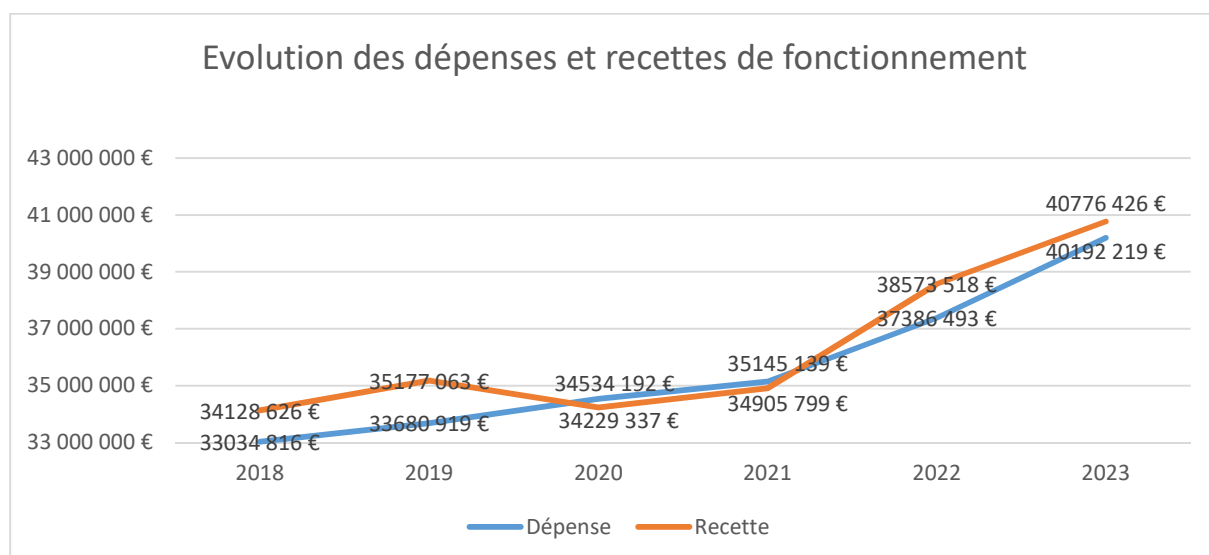
1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement

Conclusion

Partie 1 : Les équilibres budgétaires au terme de l'exercice 2023

L'exécution du budget 2023, comme 2022, s'est fait dans un contexte économique difficile avec l'inflation et l'envolée des prix de l'énergie, ayant de lourdes conséquences budgétaires.

De plus, des charges exceptionnelles ont impactées le budget 2023 avec le remboursement anticipé d'un emprunt toxique, et un important montant d'annulation de titres sur exercice antérieur.



Malgré cette situation exceptionnelle, les recettes étant supérieures aux dépenses, la commune a pu dégager un résultat excédentaire en fonctionnement de 584 206,83 €, auquel est ajouté le report à nouveau de 12 997 936,99 €.

En conséquence, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 13 582 143,82 €.

Le résultat comptable 2023 de la section d'investissement est déficitaire de -2 391 347,78 € auquel est ajouté le report à nouveau de 4 198 127,83 €.

En conséquence, le résultat cumulé de la section d'investissement est de 1 806 780,05 €.

Ces résultats seront repris au Budget primitif 2024.

Evolution de l'épargne brute :

SYNTHESE						2023
EN K€	2019	2020	2021	2022	2023	recalculé
Produit de fonctionnement	33 870	32 864	33 572	37 181	38 075	38 075
Contributions directes	9 931	10 178	10 102	11 670	12 551	12 551
TEOM	0	0	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	2 054	1 516	2 132	2 135	2 261	2 261
Produit des services, du domaine et vente diverses	2 254	1 734	2 323	2 751	2 788	2 788
Reversement de fiscalité	4 392	4 392	4 392	4 392	4 484	4 484
DGF dotation globale de fonctionnement	792	724	667	517	533	533
Autre dotations et versement de l'Etat	535	641	985	1 478	2 033	2 033
Subventions et participations des partenaires	1 676	1 466	957	1 834	1 620	1 620
FNGIR et DCRTP	11 335	11 324	11 324	11 418	10 704	10 704
Ressources liées à la péréquation horizontale	237	246	259	261	239	239
Autres recettes	565	642	432	726	861	861
Charges de fonctionnement	31 025	31 838	32 625	34 756	37 243	36 557
Charges à caractère général	5 085	5 805	5 351	7 523	8 435	8 435
Charges de personnel nettes des remboursements	23 406	23 443	24 764	24 581	24 597	24 597
Autres charges de gestion courante	2 131	2 120	2 085	2 026	2 445	2 445
Reversement de fiscalité	0	0	0	0	0	0
FNGIR	0	0	0	0	0	0
Péréquation horizontale	47	58	0	0	118	118
Autres dépenses	108	145	176	394	1 489	803
Charges d'intérêts	247	267	249	229	157	157
Travaux en régie	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion	3 092	1 293	1 196	2 654	989	1 675
Epargne Brute	2 846	1 026	947	2 425	832	1 518
Remboursement du capital	287	787	707	725	2 706	736
Epargne Nette	2 558	230	240	1 700	-1 874	782
Dépense d'investissement	10 020	3 460	6 558	5 819	4 154	4 154
Dont dépenses d'équipement	9 683	3 418	5 966	5 695	4 149	4 149
Recettes d'investissement	7 108	4 996	5 363	3 630	3 491	3 491
Besoin de financement des investissements	2 912	-1 536	1 195	2 189	-663	-663
Emprunts nouveaux	3 000	0	0	0	0	0
En-cours de dette au 31/12	10 033	9 236	8 528	7 804	5 144	5 144
Ratio de capacité de désendettement	4	9	9	3	6	3
Taux d'épargne brute	8,4%	3,1%	2,8%	7%	2%	4%

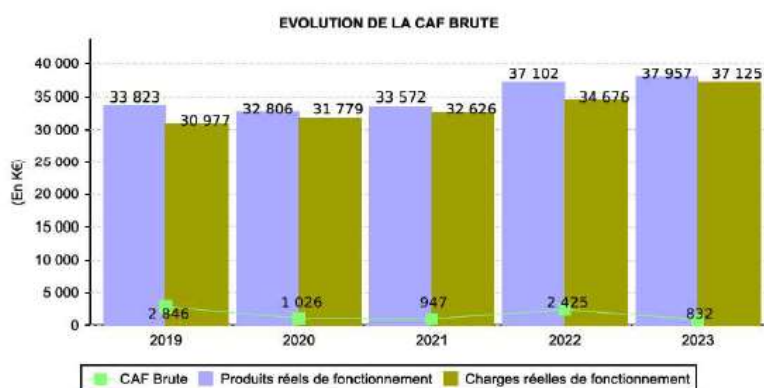
En 2023, la commune a décidé de rembourser de manière anticipée l'emprunt toxique afin de préserver son budget impacté par une forte progression des intérêts de la dette. Ce choix assumé et sain est toutefois venu alourdir la section de fonctionnement par le versement d'une indemnité financière de 686 000 €, et la section d'investissement par le remboursement du capital restant de 1 970 127 €, dégradant ainsi notre épargne brute.

Afin d'avoir une analyse plus fidèle à la réalité de l'exécution comptable 2023, la colonne « 2023 recalculé » permet de connaître le résultat de la commune et son niveau d'épargne brute sans le remboursement anticipé de cet emprunt.

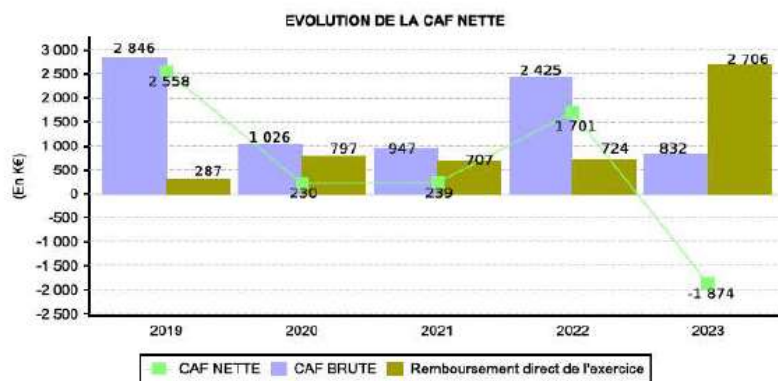
Principaux constats :

L'exécution du budget 2023 s'est fait dans un contexte économique difficile avec des répercussions sur le prix des matières premières et le prix de l'énergie, ayant de lourdes conséquences budgétaires.

- ♦ Les charges réelles de fonctionnement ont progressé de manière plus importante que les recettes de fonctionnement en 2023. Mais, cela s'explique aussi par des charges exceptionnelles à savoir l'indemnité de remboursement anticipé d'emprunt (686 k€), et l'annulation de titres sur exercice antérieur (776 k€).
- ♦ Les charges financières ont été multipliées par 3,6 en 2023 (de 232 k€ à 843 k€) du fait de ce remboursement anticipé.
- ♦ Les dépenses de personnel ont été maîtrisées mais restent à un niveau élevé laissant peu de marges de manœuvre à la commune avec un ratio de plus de 66 % par rapport aux charges réelles de fonctionnement. Ce taux n'est toutefois pas représentatif par rapport aux années précédentes compte-tenu du niveau élevé des dépenses de fonctionnement en 2023.
- ♦ Deux blocs de recettes de fonctionnement sont encore en augmentation : les contributions directes en raison de la revalorisation des valeurs locatives ; les dotations et compensations de l'Etat.
- ♦ Compte-tenu de cette situation nationale et locale exceptionnelle sur 2023, la capacité d'autofinancement brute de la commune passe de 2 425 k€ en 2022 à 832 k€ en 2023. Il est précisé que sans le remboursement anticipé d'emprunt, l'épargne brute aurait été de 1 518 k€.



- ♦ Après remboursement du capital de la dette, la capacité d'autofinancement nette devient négative à - 1 874 k€, mais elle aurait été positive de 782 k€ sans le remboursement anticipé d'emprunt.



- ♦ Avec une part importante du remboursement du capital en 2023 et sans emprunt nouveau depuis 2020, la commune s'est désendettée de 34,7 %. Ainsi, l'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 5 144 183,60 €.

- ♦ La détérioration de l'épargne brute influe sur la capacité de désendettement qui passe à 6,13 années, mais qui reste largement en-dessous du seuil fixé par l'Etat de 12 années.

Partie 2 : La section de fonctionnement 2024

Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette à 52 627 916 €.

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	604 682,99	0,00	669 800,00	0,00	669 800,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 196 213,00	0,00	2 647 083,00	0,00	2 647 083,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	12 148 242,00	0,00	12 165 956,00	0,00	12 165 956,00
731	Fiscalité locale	14 802 717,00	0,00	15 287 300,00	0,00	15 287 300,00
74	Dotations et participations (3)	7 706 202,06	0,00	7 271 157,10	0,00	7 271 157,10
75	Autres produits de gestion courante (3)	508 873,31	0,00	789 840,00	0,00	789 840,00
Total des recettes de gestion courante		37 966 930,36	0,00	38 831 136,10	0,00	38 831 136,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		37 966 930,36	0,00	38 832 136,10	0,00	38 832 136,10
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 258 451,81	0,00	213 636,08	0,00	213 636,08
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 258 451,81	0,00	213 636,08	0,00	213 636,08
TOTAL		39 225 382,17	0,00	39 045 772,18	0,00	39 045 772,18
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						13 582 143,82
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						52 627 916,00

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à la hausse (+2,39 % par rapport au BP 2023), soit 38 832 136,10 €. Cette augmentation s'explique par les recettes fiscales supplémentaires liées à la revalorisation des bases fiscales par l'Etat, et par les produits des services actualisés au niveau réalisé en 2023.

a. Les dotations de l'État et autres participations

Selon les estimations, la Dotation globale forfaitaire (DGF) de notre commune serait en baisse de plus de 62 000 € en 2024, pour atteindre 196 439 €.

De même, la Dotation de solidarité urbaine (DSU) est prévue en légère baisse.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimé 2024
DGF (forfaitaire)	568 340 €	486 930 €	418 273 €	259 846 €	258 900 €	196 439 €
Evolution DGF	-16,24%	-14,32%	-14,10%	-37,88%	-0,36%	-24,13%
DSU	223 995 €	236 806 €	248 713 €	260 258 €	273 833 €	270 000 €
Evolution DSU	-10,29%	5,72%	5,03%	4,64%	5,22%	-1,40%

La Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle est prévue à 3 868 460 €.

Les participations de nos partenaires (Région, Département, CAF) sont prévues en légère hausse à 1,6 millions d'euros.

b. Les recettes fiscales

Comme annoncé en débat d'orientations budgétaires, la commune maintient ses taux de fiscalité locale pour l'année 2024. Toutefois, la Loi de finances 2024 a prévu une revalorisation de 3,9 % des bases locatives. Ainsi, le produit de fiscalité attendu est en augmentation.

Les produits fiscaux prévisionnels ayant été notifiés à la commune depuis le débat d'orientations budgétaires, les chiffres ont pu être précisés à 13 157 407 € :

	Taux	Etat 1259 2023	Etat 1259 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,98%	10 234 304 €	10 840 915 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,46%	50 785 €	54 376 €
Taxe d'habitation	22,30%	183 415 €	185 670 €
Coefficient correcteur de la réforme fiscale		1 979 213 €	2 076 446 €
	Total	12 447 717 €	13 157 407 €

Concernant les autres recettes fiscales :

- ♦ Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) visant à compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale est identique à 7 442 008 €
- ♦ La Taxe sur la consommation finale d'électricité est à la hausse à 700 000 €
- ♦ La Taxe sur les pylônes électriques est stable à 119 893 €
- ♦ La Taxe sur la publicité extérieure également stable à 215 000 €
- ♦ Les Droits de place légèrement à la baisse à 235 000 €
- ♦ Les Droits de mutations liés aux transactions immobilières sont évalués à la baisse à 850 000 €

Concernant l'intercommunalité :

- ♦ Le FPIC est prévu à 239 725 €
- ♦ L'Attribution de compensation passe à 4 484 223 € du fait de l'intégration communale des compétences « service extérieur de lutte contre l'incendie » et « parcs et aires de stationnement ».

c. Les produits des services

Les produits des services correspondent aux recettes générées par l'application des tarifs publics notamment sur le secteur de l'enfance, de la culture et des sports, par les loyers perçus.

En 2024, les produits des services sont prévus à 2 647 083,00 € et se répartissent comme suivant :

- Concessions et redevances funéraires : 6 000 €
- Redevances d'occupations du domaine public et droits de stationnement : 121 000 €
- Redevances à caractère culturel, social, d'enseignement et périscolaire: 1 572 338 €
- Mise à disposition de personnel facturé et remboursements de frais : 947 645 € dont 770 k€ pour le réseau de chaleur
- Revenus des immeubles : 784 840 €

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 196 213,00	0,00	2 647 083,00
7023	Menus produits forestiers	35 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	36 000,00	0,00	6 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	2 000,00	0,00	18 000,00
70323	Red. occupation dom. public	90 000,00	0,00	103 100,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	139 000,00	0,00	139 431,00
7066	Redevances services à caractère social	545 500,00	0,00	673 807,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	813 300,00	0,00	752 000,00
706888	Autres	10 200,00	0,00	7 100,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	13 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	164 380,00	0,00	31 645,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	13 000,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	17 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	4 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	131 833,00	0,00	120 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	203 000,00	0,00	775 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	508 873,31	0,00	789 840,00
752	Revenus des immeubles	490 000,00	0,00	784 840,00
755	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	5 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	13 873,31	0,00	0,00

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	9 772 071,87	0,00	8 468 928,37	0,00	8 468 928,37
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	25 150 546,03	0,00	25 600 000,00	0,00	25 600 000,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00	225 391,00	0,00	225 391,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 588 548,96	0,00	3 086 147,64	0,00	3 086 147,64
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		37 596 166,86	0,00	37 380 467,01	0,00	37 380 467,01
66	Charges financières	1 010 314,00	0,00	130 773,19	0,00	130 773,19
67	Charges spécifiques (3)	580 000,00	0,00	208 000,00	0,00	208 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		39 186 480,86	0,00	37 719 240,20	0,00	37 719 240,20
023	Virement à la section d'investissement (4)	9 527 381,22		13 054 075,80	0,00	13 054 075,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 509 457,08		1 854 600,00	0,00	1 854 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 036 838,30		14 908 675,80	0,00	14 908 675,80
TOTAL		50 223 319,16	0,00	52 627 916,00	0,00	52 627 916,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						52 627 916,00

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 41 186 480,86 € en 2023 à 37 719 240,20 € en 2024, mais elles restent toutefois à un niveau toutefois soutenu par rapport aux années précédentes.

Cette baisse est notamment constatée aux charges à caractère général du fait d'une estimation à la baisse des fluides. Il est précisé également la suppression du chapitre des dépenses imprévues compte-tenu du passage à l'instruction comptable M57.

a. Les charges à caractère général

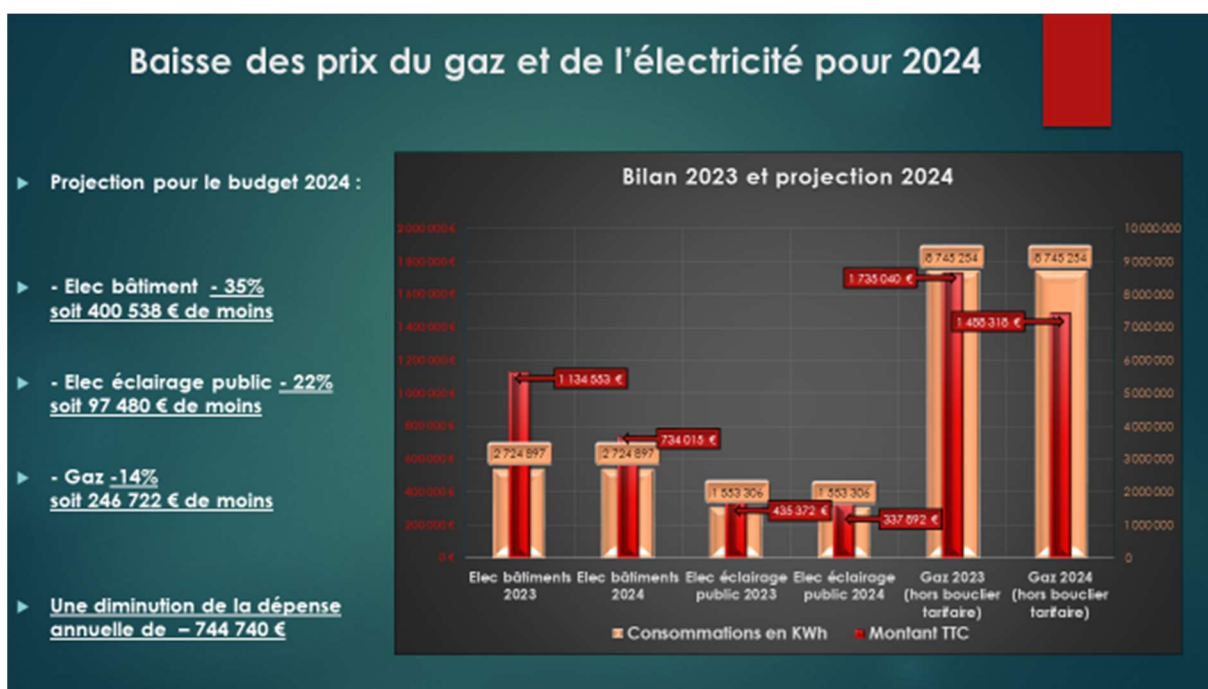
Les charges à caractère général ont fortement augmenté ces deux dernières années en raison de l'inflation notamment sur les denrées alimentaires, et de la hausse du prix de l'énergie.

En 2024, elles sont prévues à 8 468 928,37 €, soit -13,34 % par rapport au BP 2023. Mais, les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, carburant) pèsent encore pour 2 927 686 € soit 34,62 % des charges.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général (011)	5 849 886,13 €	6 526 632,65 €	6 961 352,43 €	7 262 949,81 €	9 772 071,87 €	8 468 928 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	1 964 572,00 €	1 839 572,00 €	1 818 521,00 €	2 130 688,00 €	4 277 635,12 €	2 927 686 €
<i>Evolution du chapitre 011</i>	-0,13%	11,57%	6,66%	4,33%	34,55%	-13,34%
<i>Part des fluides sur les charges générales</i>	33,58%	28,19%	26,12%	29,34%	43,77%	34,57%

En 2024, il est prévu une diminution du coût des fluides de 744 740 € calculée sur une consommation énergétique équivalente à 2023. En effet, il est difficile à ce stade d'élaboration budgétaire d'estimer précisément notre consommation énergétique compte tenu de l'aléa climat, et du plan d'actions mis en œuvre par la commune tant sur les usages que sur les investissements.

Ainsi, la consommation finale incluant les efforts et donc les économies de consommation d'énergie seront connus et définitifs au moment du vote du compte administratif 2024.



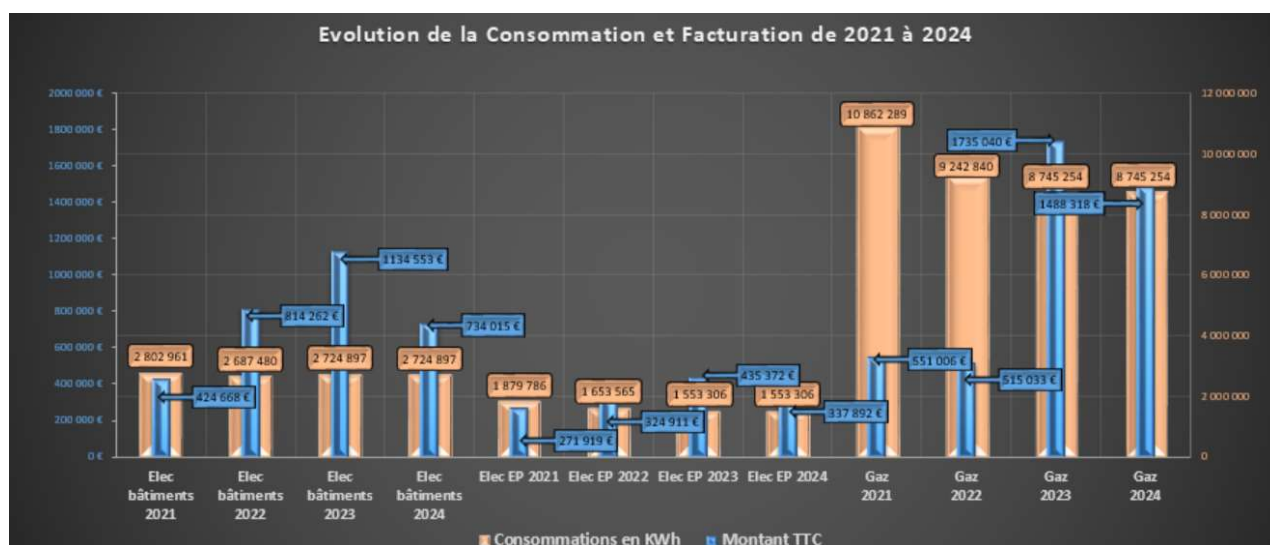
Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, la commune a mis en œuvre son plan d'actions pour une sobriété énergétique conformément à ses engagements de Territoire engagé Transition Energétique, en agissant aussi bien sur les usages qu'en investissant dans les équipements publics et réseaux :

- Réduction de la consommation énergétique : limitation des températures dans les bâtiments et responsabilité des usages, extinction de l'éclairage des bâtiments architecturaux ; mise en place d'éclairage par détecteur de présence ;
- Acquisition de véhicules électriques pour l'administration et réduction du parc auto : l'autopartage et les déplacements doux sont conseillés ;
- Rénovation thermique des bâtiments et installation de photovoltaïques ;
- Rénovation de l'éclairage public : passage aux lampes LED, mise en place d'horloges, réduction de l'intensité de l'éclairage ;
- Rénovation du réseau de chaleur et des chaudières des équipements publics ;

Ainsi, il est constaté une baisse de la consommation énergétique de la commune sur les trois postes électricité bâtiments, éclairage public, et gaz.

Evolution de la consommation et facturation de 2021 à 2024

	Elec bâtiments 2021	Elec bâtiments 2022	Elec bâtiments 2023	Elec bâtiments 2024	Elec EP 2021	Elec EP 2022	Elec EP 2023	Elec EP 2024	Gaz 2021	Gaz 2022	Gaz 2023	Gaz 2024
Montant TTC	424 668 €	814 262 €	1 134 553 €	734 015 €	271 919 €	324 911 €	435 372 €	337 892 €	551 006 €	515 033 €	1 735 040 €	1 488 318 €
Consommations en KWh	2 802 961	2 687 480	2 724 897	2 724 897	1 879 786	1 653 565	1 553 306	1 553 306	10 862 289	9 242 840	8 745 254	8 745 254



En 2024, l'ensemble des actions et des politiques publiques mis en œuvre depuis 2020 en matière éducative, sportive, culturelle, sociale, environnementale ... ainsi que l'ensemble des moyens donnés aux services pour le fonctionnement et l'entretien des équipements publics de la commune, sont reconduits.

De plus, l'année 2024 sera marquée par une nouvelle cause municipale « Vis ton Sport » à l'occasion des Jeux Olympiques organisés en France. Ainsi, cette cause sera partagée et mise en lumière par l'ensemble des services de la commune dans le prolongement des précédentes causes municipales.

Ainsi, la commune se donne les moyens de devenir toujours plus attractive, dynamique, et sûre, afin de permettre l'amélioration de la qualité de vie des gardannais.

b. Les charges de personnel

La politique des ressources humaines doit permettre une allocation optimale des moyens humains à la réalisation des missions de service public.

Elle doit ainsi accompagner les services dans la réalisation de leurs missions mais également s'assurer de la soutenabilité de ces moyens.

Face à l'enjeu du poids des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement de la commune qui oscillait à 75 % depuis plusieurs années, la municipalité s'est fixé l'objectif depuis 2021 de maîtriser ces charges afin de donner plus de souplesse à son budget, et par conséquent de dégager une meilleure épargne brute.

Evolution des charges de personnel

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges de personnel (012)	23 788 487 €	24 203 419 €	25 216 119 €	25 271 732 €	25 321 898 €
<i>Evolution</i>	0,83%	1,74%	4,18%	0,22%	0,20%
<i>Part des dépenses de personnel</i>	75,74%	74,25%	76,23%	71,30%	66,70%

Les efforts mis en œuvre ont permis de contenir les dépenses de personnel. En effet, elles progressent seulement de 0,22 % et 0,20 % ces deux dernières années, alors même que des contraintes se sont grevées à l'exécution 2023 :

- Diverses revalorisations du SMIC ;
- L'augmentation du point d'indice mise en place en juillet 2022 (+3.5%) comptabilisé en année pleine en 2023 puis nouvelle augmentation en juillet 2023 (+1.5%) ;
- Hausse des cotisations ;
- Augmentation de l'assurance statutaire qui coûte près de 820 000 €.

De plus, il est rappelé qu'à effectif constant, les dépenses de personnel progressent mécaniquement du fait du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelons à cadence unique).

Aussi, en 2023, la municipalité a mis en œuvre une campagne d'avancement importante et responsable avec 124 agents qui ont bénéficié d'un avancement de grade, et 4 agents d'une promotion interne.

La commune a poursuivi en 2023 sa politique de déprécarisation du personnel communal. En effet, 18 agents ont été stagiairisés en 2023, portant ainsi à 66 le nombre d'agents déprécarisés dont 39 femmes depuis 2020.

D'autre part, une enveloppe de 330 000 € était allouée en faveur de l'action sociale en 2023, dont 196 682 € pour la protection sociale, plus de 33 000 € pour les prestations d'aides aux familles, et 100 000 € en faveur de l'association de l'Entraide des Communaux.

Perspectives 2024

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Prévu 2024
Charges de personnel (012)	24 049 079 €	24 475 306 €	25 978 336 €	25 760 000 €	25 370 546 €	25 600 000 €
<i>Evolution</i>	1,94%	1,77%	6,14%	-0,84%	-1,51%	0,90%
<i>Part des dépenses de personnel</i>	72,97%	71,58%	68,37%	67,37%	61,60%	67,47%

En 2024, les dépenses de personnel sont prévues à 25 600 000 € comprenant l'intégration des mesures gouvernementales et contraintes externes suivantes :

- L'augmentation du point d'indice mise en place au 1er juillet 2023 comptabilisée en année complète sur 2024 ;
- 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents depuis le 1er janvier 2024 ;
- Hausse de certaines cotisations ;
- Organisation des élections européennes engendrant des heures supplémentaires et des indemnités forfaitaires ;

Ces dépenses intègrent également le Glissement Vieillesse Technicité, la campagne d'avancement, ainsi que l'assurance statutaire.

Des crédits sont également mobilisés pour le retour de la médecine préventive des agents communaux, qui va permettre de prévenir l'absentéisme et concourir à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Données sur les effectifs de la collectivité

Typologie et évolution des effectifs

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Fonctionnaires	468	464	481	458	462
Contractuels	82	105	116	117	95
Vacataires	77	77	74	71	63
Total	627	646	671	646	620

Départs à la retraite

	2020	2021	2022	2023	2024*
Nombre de départs à la retraite	16	15	21	21	16

* Prévission connue à la date de la rédaction du rapport

Structuration des effectifs par catégorie d'emploi

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Catégorie A	32	33	24	22	24
Catégorie B	52	50	49	73	74
Catégorie C	384	381	408	363	364
Total	468	464	481	458	462

c. Les subventions aux associations et participations

En 2024, la subvention au CCAS est maintenue à 847 000 €.

La subvention d'équilibre versée à la Régie des transports est prévue à 141 615 €.

Concernant les subventions aux associations, afin de maintenir un tissu associatif dynamique sur le territoire, l'enveloppe globale est reconduite à 600 000 € à laquelle est ajoutée le remboursement des cartes Eco-asso d'environ 21 000 €, ainsi que le contrat de ville à 15 000 €.

Enfin, la participation à l'Ecole Saint-Joseph qui a été réactualisée par délibération en 2022, est prévue à 255 000 €.

d. Les charges financières

La collectivité n'a pas contractualisé de nouvel emprunt depuis 2020, et a même procédé au remboursement anticipé d'un emprunt à taux variable dit « toxique ».

Compte tenu de son désendettement, la commune retrouve de faibles charges financières en 2024 qui concernent 4 contrats d'emprunt à taux fixe.

Ainsi, les intérêts de la dette sont prévus à 112 446,93 € (hors ICNE).

	2020	2021	2022	2023	2024
Intérêts de la dette	266 887.29€	248 861.70€	232 401.04€	156 836,25€	112 446,93 €

e. Les autres charges

Les charges exceptionnelles sont prévues à 208 000 € pour les annulations de titres sur exercice antérieur.

Partie 3 : La section d'investissement 2024

Le Budget d'investissement s'équilibre en dépense et en recette à 30 449 211,80 €.

1. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	3 459 866,42	4 022 160,68	2 100 511,27	0,00	6 122 671,95
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 459 866,42	4 022 160,68	2 100 511,27	0,00	6 122 671,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 600 000,00	0,00	722 084,00	0,00	722 084,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000 000,00	0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
Total des recettes financières		3 600 000,00	0,00	1 302 084,00	0,00	1 302 084,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	763 246,50	0,00	809 000,00	0,00	809 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 823 112,92	4 022 160,68	4 211 595,27	0,00	8 233 755,95
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	9 527 381,22		13 054 075,80	0,00	13 054 075,80
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 509 457,08		1 854 600,00	0,00	1 854 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	500 000,00		5 500 000,00	0,00	5 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 536 838,30		20 408 675,80	0,00	20 408 675,80
TOTAL		19 359 951,22	4 022 160,68	24 620 271,07	0,00	28 642 431,75
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						1 806 780,05
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						30 449 211,80

a. Les Fonds et réserves

En 2024, il est prévu 422 084 € pour le FCTVA, en diminution par rapport à 2023 puisque son montant est lié aux dépenses d'investissement réalisées en 2022.

De plus, la taxe d'aménagement est prévue à la baisse à hauteur de 300 000 €.

Enfin, il est repris le résultat cumulé de la section d'investissement de 1 806 780,05 €.

b. Les subventions

En matière de subventions d'investissement, la commune poursuit sa démarche de recherche optimale des aides financières auprès des partenaires institutionnels pour tous ses travaux et acquisitions.

En 2024, les subventions sont prévues à 1 900 511,27 € répartis comme suivant :

- ❖ Département (Travaux de Proximité et autres dispositifs) : 894 085 €
- ❖ Métropole (CCPD) : 900 000 €
- ❖ Région : 20 000 €
- ❖ Etat : 85 000 €

A noter que plusieurs dossiers ont déjà été déposés en début d'année notamment auprès des dispositifs de l'Etat (Fonds vert et DSIL) et de la Région, et ne sont pas inscrits au budget.

Enfin, les restes à réaliser en recettes concernant des dossiers de subventions notifiées sont intégrées au Budget primitif pour un montant de 4 022 160,68 € :

- ❖ Département (CDDA) : 1 913 023 €
- ❖ Département (Travaux de proximité et autres dispositifs) : 750 362 €
- ❖ Département pour la réhabilitation du Cinéma : 96 629 €
- ❖ Etat (DSIL) pour la Plateforme : 289 996,21 €
- ❖ Etat (DSIL) pour les travaux du parking des écoles du centre : 309 999,60 €
- ❖ Région (divers dossiers) : 432 761 €

Enfin, le produit des amendes de police est prévu à 200 000 €, et les cessions à 570 000 €.

Les opérations pour le compte de la métropole (compte 45) sont remboursées à hauteur des dépenses soit 809 000 €.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 451 400,00	298 417,72	2 547 236,00	0,00	2 845 653,72
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	150 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 393 586,64	614 320,59	5 952 872,41	0,00	6 567 193,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	11 554 135,30	3 945 997,17	9 744 163,83	0,00	13 690 161,00
Total des dépenses d'équipement		19 549 121,94	4 858 735,48	18 324 272,24	0,00	23 183 007,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 635 000,00	0,00	654 600,00	0,00	654 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 635 000,00	0,00	714 600,00	0,00	714 600,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	763 246,50	28 968,00	809 000,00	0,00	837 968,00
Total des dépenses réelles d'investissement		22 947 368,44	4 887 703,48	19 847 872,24	0,00	24 735 575,72
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 258 451,81		213 636,08	0,00	213 636,08
041	Opérations patrimoniales (7)	500 000,00		5 500 000,00	0,00	5 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 758 451,81		5 713 636,08	0,00	5 713 636,08
TOTAL		24 705 820,25	4 887 703,48	25 561 508,32	0,00	30 449 211,80
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						30 449 211,80

a. Le remboursement du capital de la dette

En 2024, le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 653 731,09 €.

Ce montant est en forte baisse par rapport à 2023 du fait du remboursement de l'emprunt toxique.

b. Les dépenses d'équipement

La municipalité a élaboré son Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la durée du mandat compte-tenu des besoins d'équipements de la commune afin de répondre à la problématique des équipements et des réseaux vétustes, vieillissants, et inadaptés aux besoins des habitants.

Le budget étant voté en équilibre, les dépenses d'équipement sont prévues à 18 324 272,24 € dont 11,2 millions d'euros d'équipement correspondant aux besoins de 2024.

Les restes à réaliser en dépense sont également intégrés au budget primitif 2024 pour un montant de 4 858 735,48 €.

La commune poursuit sa transition énergétique et écologique en investissant de manière importante dans la rénovation de ses éclairages, de ses réseaux, et de ses bâtiments. Elle cherche ainsi à réduire sa consommation énergétique, diminuer son impact environnemental, promouvoir les mobilités douces et préserver ainsi son cadre de vie.

A ce titre, la commune apporte une attention particulière à l'amélioration et à la préservation du cadre de vie de ses habitants. Ainsi, des investissements importants sont prévus pour la rénovation d'espaces publics, de voirie, et d'aire de stationnement. Ce sont des aménagements toujours plus qualitatifs en cohérence avec notre charte de l'aménagement de l'espace public : désimperméabilisation des sols, végétalisation et fleurissement, meilleure accessibilité, installation de mobilier urbain moderne, aménagement de pistes cyclables, enfouissement des réseaux.

La municipalité réaffirme sa priorité à la sécurité de tous les habitants et des espaces publics, avec le déploiement important du système de vidéoprotection.

De plus, la ville de Gardanne souhaite maintenir et développer un service public de qualité. C'est ainsi que des moyens importants sont donnés aux services pour exercer leurs missions.

L'action de la commune est en faveur de toutes les générations, d'une part des séniors avec le lancement du projet d'aménagement de la maison dite Allione à Biver en un futur foyer. D'autre part, la commune prépare l'avenir des nouvelles générations en investissant dans un relais petite enfance, un centre de loisirs, et une Plateforme jeunesse.

L'année 2024 étant une année olympique, la municipalité met l'accent dans de nouveaux équipements sportifs avec la création d'un pump track à Fontvenelle, d'un parcours sport-santé, et l'installation d'une pelouse synthétique au stade Savine.

Enfin, il est prévu 809 000 € pour les travaux réalisés pour le compte de la Métropole (ZA les Alumines et entrée de ville Sainte Victoire).

Dépenses équipement		BP 2024
Projets structurants		3 860 443,00 €
<i>Construction d'un centre de loisirs (ALSH)</i>		864 000,00 €
<i>Réhabilitation du cinéma</i>		730 500,00 €
<i>Ecole modulaire</i>		80 000,00 €
<i>La Plateforme jeunesse</i>		2 185 943,00 €
Travaux bâtiments		1 431 119,00 €
<i>Maison Allione de Biver</i>		50 000,00 €
<i>Relais petite enfance</i>		250 000,00 €
<i>Réaménagement du local Cours de la République</i>		132 600,00 €
<i>Travaux bâtiments, accessibilité, et contrôle d'accès</i>		1 018 519,00 €
Travaux éclairage public et rénovation énergétique		1 018 791,00 €
<i>Rénovation éclairage public en LED</i>		424 555,00 €
<i>Travaux sur les réseaux de chauffage et chaufferie</i>		394 236,00 €
<i>Panneaux photovoltaïques</i>		200 000,00 €
Vidéoprotection		230 000,00 €
Travaux voirie et espaces publics		2 428 979,00 €
<i>Clos Reynaud</i>		89 525,00 €
<i>Vieille ville : Rue de l'Accord - Tranche 2</i>		120 000,00 €
<i>Mise en double sens : Rue Jules Ferry</i>		120 000,00 €
<i>Vieille ville : Réaménagement Place Gambetta</i>		120 000,00 €
<i>Vieille ville : Parvis du clocher</i>		120 000,00 €
<i>Biver : Abords mairie annexe</i>		120 000,00 €
<i>Plan vélo</i>		100 000,00 €
<i>Boulevard Carnot : Place et fontaine de Gueydan</i>		220 000,00 €
<i>Aménagement de la Place centrale de Biver</i>		315 500,00 €
<i>Réseau de chaleur : Avenue Maurel Agricol + Avenue des écoles</i>		696 000,00 €
<i>Travaux voirie et aménagement</i>		407 954,00 €
Travaux environnement, cadre de vie et espaces verts		524 200,00 €
<i>Pelouse synthétique stade Savine</i>		45 000,00 €
<i>Aménagement Pump Track - Fontvenelle</i>		125 000,00 €
<i>Aménagement d'un parcours Sport/Santé</i>		120 000,00 €
<i>Aménagement Aire de jeux</i>		90 000,00 €
<i>Travaux forestiers</i>		40 000,00 €
<i>Travaux de maintenance cadre de vie et espaces verts</i>		104 200,00 €
Acquisitions et équipements		1 670 743,00 €
<i>Acquisition terrains</i>		113 500,00 €
<i>Préemption</i>		286 500,00 €
<i>Acquisition véhicules</i>		400 000,00 €
<i>Acquisition mobilier et matériels tous services</i>		301 643,00 €
<i>Informatique</i>		569 100,00 €
Subventions facades		80 000,00 €
	Total	11 244 275,00 €
Métropole		848 000,00 €
Extension réseaux électriques		20 000,00 €
	Total opérations remboursées	868 000,00 €

L'année 2024 est ainsi marquée par l'avancée des projets structurants : la réhabilitation du cinéma, l'aménagement de la Plateforme, et la construction du centre de loisirs.

Dès lors, la commune met en place une gestion en AP/CP comme le prévoit le CGCT.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution d'un projet d'investissement. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondants. Cet outil permet à la commune de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Les autorisations de programme comportant la répartition annuelle des crédits de paiement sont prévues comme suivant :

Autorisations de programme	2024	2025	2026	2027	Total
Réhabilitation du cinéma	730 500 €	1 261 680 €	123 600 €	0 €	2 115 780 €
Aménagement de la Plateforme	2 185 943 €	1 979 129 €	215 358 €	0 €	4 380 430 €
Construction du centre de loisirs	864 000 €	6 365 588 €	3 731 792 €	500 000 €	11 461 380 €

** Il est précisé que les montants sont en TTC ;*

*** La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du cinéma et l'aménagement de la Plateforme a déjà été engagée en 2023 et a fait l'objet de restes à réaliser. Les montants correspondants ne sont donc pas intégrés à l'AP.*

Conclusion

Le Budget Primitif 2024 intègre les orientations budgétaires abordées en conseil municipal.

Après un exercice budgétaire 2023 une nouvelle fois difficile en raison de la conjoncture économique, la commune poursuit sa transition budgétaire libérée notamment d'un emprunt toxique.

La commune va continuer ses efforts afin d'améliorer sa situation financière et d'accroître ses capacités d'investissement.

L'année 2024 sera marquée d'une part par la poursuite des actions et des politiques publiques mises en œuvre depuis 2020 et d'autre part par une augmentation des dépenses d'investissement pour répondre aux besoins des habitants.

La municipalité continue et accélère la mise en œuvre de ses projets d'investissement tant sur la rénovation des équipements publics que la création de nouvelles infrastructures répondant aux besoins des gardannais et des bivérois.

C'est ainsi que les grands projets structurants du mandat passeront en phase opérationnelle :

- L'aménagement plateforme jeunesse,
- La réhabilitation du cinéma,
- La construction du centre de loisirs.

D'autres dépenses d'équipements sont également prévues notamment en matière de travaux de voirie et d'aménagement d'espace public, de travaux en faveur de la transition écologique et énergétique, de déploiement de la vidéoprotection, ou bien encore la création d'un relais petite enfance.

L'ensemble de ces projets sont financés par les ressources propres de la commune, et par nos partenaires institutionnels grâce au travail d'étroite collaboration engagée par la municipalité.

Les objectifs de cette année 2024 demeurent ainsi de répondre aux besoins des gardannais et des bivérois, de maintenir le service public et sa qualité, de poursuivre les actions envers la population, de continuer la modernisation de l'administration et la transition budgétaire de la commune afin d'agir et d'investir dans l'intérêt de ses habitants.